



ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Assemblée du Conseil départemental : résumé de la séance du vendredi 13 octobre 2023

Le Conseil départemental s'est réuni le vendredi 13 octobre 2023 pour évoquer, entre autres, sa nouvelle stratégie en matière de politique sportive.

Publié le 13/10/2023 -- Temps de lecture: 05 minutes



Un Schéma des sports pour développer le sport partout pour toutes et tous

Dans une démarche volontariste et de concertation, le Conseil départemental du Gard a décidé de se doter pour la première fois d'un Schéma départemental des sports pour la période 2023-2027. À portée stratégique et opérationnelle, cette feuille de route permet à la collectivité de définir des axes politiques forts pour les années à venir, notamment avec la réhabilitation du Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap, pôle d'attractivité sportive emblématique du Gard, notamment autour du vélo.

S'engager auprès des quartiers prioritaires de la Politique de la ville

Le Conseil départemental soutient les territoires cumulant les signes de précarité et repérés dans le cadre des Contrats de ville à travers le Fonds de développement social sur les territoires éligibles à la Politique de la ville : Nîmes métropole, Alès agglomération, Gard rhodanien, Vauvert Petite Camargue, Pays Grand Combien et Cèze Cévennes.

Un Fonds de solidarité sécheresse au secours des agriculteurs sinistrés

Le Conseil départemental souhaite exprimer sa solidarité au monde agricole impacté par la sécheresse de l'été 2022 d'une intensité et une durée exceptionnelle, aggravée par des restrictions importantes sur l'irrigation.

Signalons enfin l'aide exceptionnelle du Conseil départemental aux populations du Maroc et de la Lybie, durement touchées par les catastrophes naturelles de début septembre.

Retrouvez les principaux sujets traités lors de la session plénière et de la commission permanente qui l'a suivie dans le document ci-dessous.

Lire le document :



C'EST VOTÉ !

C'est voté - Séance du 13 octobre 2023

1 documents

Publié le 13/10/2023 -

Compte-rendu des délibérations votées à la séance du 13 octobre 2023



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76